



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°136 DU 30 NOVEMBRE 2022 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON IDA N° E0930-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT EN FAVEUR DU PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (PAFEN), SIGNE A BUJUMBURA, LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

**Article 1 :** L'accord de Don IDA n° E0930-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement en faveur du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN), est ratifié.

**Article 2 :** La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 30 novembre 2022

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

Domine BANYANKIMBONA.



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON IDA N° E0930-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT EN FAVEUR DU PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ECONOMIE NUMERIQUE (PAFEN), SIGNE A BUJUMBURA, LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022

Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'accord de Don IDA n° E0930-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement en faveur du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique (PAFEN), signé à Bujumbura, le 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 30 novembre 2022

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Domine BANYANKIMBONA.

